

Charte

paysans d'ici

Démarche équitable, bio et locale d'Ethiquable

Pour une alimentation associant plaisir et responsabilité

Pour une agriculture paysanne citoyenne et authentique

Pour un commerce équitable local exigeant

**La Charte Paysans d'ici est proposée par Ethiquable, entreprise coopérative,
spécialiste du commerce équitable.**

Nous souhaitons que la charte *Paysans d'ici* constitue un repère utile et complémentaire des alternatives existantes.

Actuellement, il n'existe pas de cahiers des charges publics concernant les produits issus d'une démarche équitable, bio et locale.

Charte des AMAP, Charte Agriculture paysanne de la Confédération Paysanne ou d'IDOKI, Charte HQA ou Convention Sentinelle de Slowfood, Charte Ensemble pour plus de sens du réseau des Magasins Biocoop, Cahier des charges BioSolidaire, Cahier des charges Biocoherence... Qu'elles émanent de consommateurs ou de producteurs, de nombreuses initiatives existent pour concilier agriculture paysanne et démarche équitable.

Avec la charte *Paysans d'ici*, notre volonté est :

- **de démocratiser l'accès des produits équitables, bio et locaux** aux consommateurs des grandes surfaces qui veulent accéder à une alimentation de qualité et responsable.
- **de permettre aux producteurs de conjuguer circuit court et accès GMS aux conditions favorables** : les producteurs qui valorisent bien leur production en circuits courts, ont besoin de trouver de nouveaux débouchés pour écouler la production, passé un certain volume.
- **de poser un nouveau pouvoir de négociation des producteurs dans le marché** : les producteurs qui vendent déjà dans les circuits traditionnels, sont soumis aux aléas des cours des produits agricoles souvent déterminés par les marchés internationaux. Le commerce équitable peut être un moyen de différencier leur production et de trouver un nouvel équilibre dans le rapport de force avec le marché.

Nous souhaitons que la charte *Paysans d'ici* soit partagée.

Acteur de l'économie sociale et solidaire¹, nous tenons à partager notre vision et notre méthodologie avec les producteurs actuellement engagés à nos côtés et les consommateurs, mais également avec la société civile, les ONG, le monde agricole, les institutions publiques...

Nous souhaitons contribuer au débat de l'après-PAC, et plus généralement, à la question de la place de l'agriculture paysanne au sein de notre système de consommation et de production alimentaire.

Application concrète

La charte Paysans d'ici s'applique aux produits qu'Ethiquable va commercialiser avec des organisations de producteurs en France. Elle passe par la signature d'un contrat d'engagement entre Ethiquable et l'organisation de producteurs. Le contrat d'engagement est auto-évalué chaque année sincèrement par Ethiquable et l'organisation de producteurs.

Si, à l'avenir des certifications externes et indépendantes recouvrant les critères de la Charte Paysans d'ici sont créées, Ethiquable et les organisations de producteurs déjà engagées auront recours à ce type de certification.

La commercialisation des produits Paysans d'ici est proposée aux enseignes de la distribution en complément des produits Ethiquable issus du commerce équitable Nord/Sud. En aucun cas, ils ne prennent leur place en rayon.

¹ Ethiquable est une entreprise coopérative, agréée Entreprise Solidaire. Nous sommes membre de l'Union régionale des Scop de Midi-Pyrénées, membre fondateur du Mouvement des Entrepreneurs Sociaux et membre de la Plateforme Française pour le Commerce Équitable.

Notre vision du commerce équitable et de l'agriculture paysanne

Le commerce équitable que nous soutenons s'inscrit dans l'appui au modèle de l'agriculture paysanne. Celui-ci est différent au Nord et au Sud, mais les intérêts des paysans sont souvent convergents. Le commerce équitable Nord-Nord que nous souhaitons promouvoir est dans la continuité et la complémentarité avec le commerce équitable Sud-Nord que nous pratiquons.

La charte Paysans d'ici est un prolongement de notre vision et pratique du commerce équitable.

Depuis 2003², nous avons développé un modèle de commerce équitable exigeant et adapté à la situation de chacun de nos 48 partenaires du Sud. Notre modèle repose sur un principe fondateur : l'agriculture paysanne portée par les coopératives de petits producteurs, si elle bénéficie d'un commerce équitable sur-mesure, est non seulement capable de faire vivre des producteurs de leur terre mais aussi de préserver des savoir-faire traditionnels, des paysages et des variétés locales et de générer des transformations économiques, sociales et environnementales fortes.

Avec la Charte Paysans d'ici, nous portons la même exigence et la même vision d'une alimentation non-standardisée conjuguant plaisir et citoyenneté.

Les enjeux sont différents au Sud et au Nord.

Nous ne souhaitons pas créer d'amalgame entre la situation des petits producteurs du Sud et celle des petites exploitations familiales ici. Pour les producteurs du Sud, l'enjeu est la survie directe des personnes vivant de la terre. Pour les paysans d'ici, c'est la survie d'un type d'agriculture qui est en jeu.

Mais les menaces sont similaires.

Concurrencée par la production agro-industrielle intensive, l'agriculture paysanne au Sud comme ici est menacée par des politiques agricoles et des pratiques commerciales qui ne lui sont pas favorables.

• **Dans le Sud, les petits producteurs de moins de 2 hectares représentent 85% des agriculteurs.** Plus de trois quarts des pauvres dans les pays en développement vivent en zone rurale, c'est à dire 900 millions de personnes³. Les paysans sont majoritaires à l'échelle planétaire puisque le secteur agricole représente près de 1,34 milliards d'actifs, soit la moitié de la population active mondiale tous secteurs confondus⁴. L'agriculture paysanne du Sud est mise en concurrence avec l'agrobusiness et ses plantations agro-industrielles, notamment pour l'accès à la terre, à l'eau, au capital ou au marché. Elle est aussi mise à mal par les importations provenant de l'agriculture intensive du Nord qui cherche à écouler ses excédents. Par ailleurs, les politiques publiques sont souvent plus favorables au modèle de l'agriculture industrielle que celui de l'agriculture paysanne.

• **En France, chaque semaine, 200 exploitations disparaissent.** L'agriculture paysanne d'ici est mise sous pression par une course à l'accroissement de la productivité et à des exploitations toujours plus grandes. Avec l'ouverture des marchés, l'agriculture paysanne d'ici est aussi mise en difficulté par des importations de produits de moindre coût provenant des pays émergents qui le plus souvent sont issus de l'agriculture industrielle et intensive.

Nous croyons, avec d'autres, que l'agriculture paysanne accompagnée par une démarche équitable, bio et locale est une alternative puissante face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

L'agriculture paysanne est multifonctionnelle. Elle assume des enjeux de société globaux :

- Création d'emploi en milieu rural, préservation des paysages et équilibre des territoires
- Valorisation de savoir-faire traditionnel
- Maintien de la biodiversité cultivée, préservation des écosystèmes et des équilibres environnementaux
- Préservation du patrimoine gastronomique et alimentation de qualité
- Souveraineté alimentaire

² Depuis sa création en 2003, Ethiquable a commercialisé 40 millions de produits. Chacun des 120 produits de notre gamme est pensé comme un projet de développement avec les organisations de producteurs.

³ Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 2008.

⁴ Mazoyer, 2001.

Synthèse de la Charte Paysans d'ici

La Charte Paysans d'ici s'articule autour de 2 familles de critères : l'agriculture paysanne et la démarche équitable. Elle comprend 27 critères.

Agriculture Paysanne :

1. concernant les producteurs et leur mode de production

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage en faveur de produits provenant d'une agriculture paysanne biologique, peu intensive et agro-écologique.

4 critères spécifiques

2. concernant les organisations de producteurs

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage en faveur de producteurs partageant des valeurs coopératives et regroupés en une organisation transparente et indépendante, ayant une action collective de qualité et un projet de développement inscrit dans un territoire.

6 critères spécifiques

3. concernant les produits et leur transformation

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable souhaite promouvoir des produits de terroir ou locaux, naturels et authentiques, transformés par les producteurs eux-mêmes.

4 critères spécifiques

Démarche équitable

4. concernant les conditions commerciales justes et transparentes

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage à mettre en place un partenariat commercial équitable, en toute transparence avec les producteurs et les consommateurs ; cela inclut un prix équitable sur-mesure, une prime de développement, des relations directes, un engagement de durée, un préfinancement.

8 critères spécifiques

5. concernant le projet de développement local

En plus du partenariat commercial équitable, Ethiquable et l'organisation de producteurs définissent un projet de développement local qui dépasse la commercialisation du produit. Ce projet a pour but d'accroître dans la durée et de manière significative la valeur ajoutée pour les producteurs et d'enclencher une dynamique de développement local.

5 critères spécifiques

Producteur et mode de production

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage en faveur de produits provenant d'une agriculture Paysanne biologique, peu intensive et agro-écologique.

Critère 1

Les producteurs ont des exploitations familiales de petites surfaces qui génèrent de l'emploi essentiellement familial.

- Les surfaces des exploitations correspondent à la catégorie des plus petites exploitations pour chacun des grands systèmes de production :
 - Pour les grandes cultures : de 40 à 90 hectares
 - Pour l'arboriculture fruitière : de 10 à 40 hectares
 - Pour la viticulture : de 5 à 30 hectares
 - Pour le maraîchage et les plantes aromatiques : de 1 à 10 hectares
 - Pour la polyculture/élevage diversifiée : de 15 à 90 hectares
- Les exploitations sont familiales c'est-à-dire qu'elles sont gérées par les membres d'une famille qui y travaillent. Le mode de production choisi permet de créer de l'emploi durable, familial et non familial. Il contribue à maintenir un tissu rural.

Critère 2

La totalité de la surface de l'exploitation agricole est certifiée agriculture biologique.

Critère 3

Les producteurs pratiquent une agriculture peu intensive et non industrielle

- Les rendements par hectare (ou par atelier d'élevage en cas d'élevage) sont limités, correspondant aux systèmes de production peu intensifs usuellement admis et partagés.
- La fertilisation des cultures est apportée le plus possible par des intrants produits sur l'exploitation (fumier, résidus de récolte, compostage...) ou mobilisés à l'échelle locale (matière organique produite sur le territoire, amendement complémentaire, ...).
- En cas de système mixte élevage/agriculture, l'élevage est non confiné : le plein champ et la pâture sont privilégiés. L'alimentation est naturelle et non industrielle, sans usage d'antibiotiques, d'alimentation OGM, ni de traitements susceptibles de mettre en danger la santé en visant à accélérer artificiellement la croissance. Elle est principalement produite sur place.

Critère 4

Les producteurs pratiquent un système de production agro-écologique qui permet de préserver et/ou de restaurer les écosystèmes agricoles et la biodiversité. Cela passe par exemple par les pratiques suivantes :

- Polyculture pour maintenir la biodiversité, avec association des cultures et diversité des productions dans l'assolement.
- Rotation des cultures choisie pour maintenir les équilibres écologiques et favoriser la fertilité des sols.
- Utilisation de variétés adaptées aux conditions locales – et si possible de variétés anciennes - pour maintenir la biodiversité cultivée.
- Intégration agriculture/élevage pour limiter la dépendance énergétique.
- Système agro-forestier associant sur les mêmes parcelles une production agricole annuelle (cultures, pâture) et des arbres pour limiter l'érosion des sols et accroître la biomasse.
- Lutte intégrée pour protéger les cultures de façon efficace et économique, tout en respectant la faune et la flore utile.
- Gestion de la fertilité avec des méthodes de régénération des sols et un travail sur le couvert végétal limitant l'apport d'intrants externes.

Organisation de producteurs

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage en faveur de producteurs partageant des valeurs coopératives et regroupés en une organisation transparente et indépendante, ayant une action collective de qualité et un projet de développement inscrit dans un territoire.

Critère 1

Les producteurs sont organisés et appliquent les valeurs coopératives.

Privilégier l'action collective plutôt qu'imposer un type d'organisation

Plus qu'un statut, Ethiquable favorise des modes d'organisations qui correspondent à une réalité locale, qu'ils soient le résultat d'une histoire locale ou de choix stratégiques.

Ethiquable ne s'interdit donc pas de nouer des partenariats avec des groupes informels ou des initiatives locales diffuses. Dans ce cas, les producteurs s'engagent à consolider leur organisation dans une démarche de progrès.

Ethiquable est une entreprise coopérative et cherche à partager ses valeurs coopératives avec les organisations de producteurs.

- Statuts juridiques privilégiés : coopérative, association, groupement d'intérêt économique
- Valeurs coopératives :
 - engagement fort et implication active des producteurs dans la vie de l'organisation
 - démocratie interne : participation active aux décisions sur la base d'une 1 Homme = 1 voix
 - solidarité des membres de l'organisation et promotion des membres par la formation

Critère 2

L'organisation est transparente et garantit la traçabilité des productions

- Transparence de l'information économique et financière :
 - l'organisation transmet de façon explicite à ses membres ses projets, ses comptes, les prix d'achat et les prix de vente.
 - l'activité de l'organisation est reconnue par ses membres.
- Traçabilité :
 - l'organisation est en mesure d'identifier les parcelles et les récoltes des membres.
 - l'organisation achète exclusivement la production de ses membres.

Critère 3

L'organisation est indépendante commercialement

- L'organisation possède différents canaux de commercialisation complémentaires et n'est pas dans une relation commerciale exclusive.
- L'organisation autorise la vente directe et le recours aux circuits courts par les producteurs.
- la démarche Paysan d'ici ne doit pas se substituer aux circuits courts dans lesquels les producteurs sont déjà insérés.

Critère 4

Les producteurs sont impliqués dans une action collective de qualité, qu'ils maîtrisent, pour valoriser leur production.

- Priorité à la création de la valeur ajoutée pour les producteurs membres (et non à la réponse aux contraintes de marché).
- Ils mutualisent des activités de transformation, de commercialisation et d'appuis techniques.
- Ils participent activement aux instances et aux décisions.

Critère 5

Au-delà de l'activité de commercialisation, l'organisation possède un projet de développement qui contribue à des dynamiques locales.

- Projet de développement local, de valorisation du terroir ou du patrimoine rural... Les producteurs cherchent à travers le projet à donner du sens à une production, c'est-à-dire à porter des valeurs symboliques, raconter une histoire, transmettre un héritage, contribuer à revaloriser une identité locale, gastronomique ou culturelle.
- Les producteurs inscrivent le projet dans une concertation avec différents acteurs du territoire (élus, associations, institution de développement local, etc.).

Produit et transformation

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable souhaite promouvoir des produits de terroir ou locaux, naturels et authentiques, transformés par les producteurs eux-mêmes.

Critère 1

Les produits sont des produits de terroir et/ou des produits locaux qui mettent en évidence un savoir-faire, une recette ou une variété ancienne.

- Produit ayant un lien fort avec un territoire
- Produit issu de variétés anciennes, rustiques ou locales, ou moins présentant une typicité de saveur liée au terroir
- Produit issu de l'histoire et de la culture d'un territoire
- Produit inscrit géographiquement et possédant des spécificités locales
- Produit issu d'un savoir-faire spécifique et partagé

Critère 2

Les produits sont biologiques et leur recette naturelle.

- la matière première principale est issue d'une même organisation de producteurs.
- les produits sont biologiques et sans OGM.
- si le produit comprend des matières premières secondaires :
 - elles sont (à 100%) issus du commerce équitable s'il s'agit d'une culture d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique (principalement le sucre de canne).
 - elles ne sont pas issues de l'agro-industrie.
 - elles sont naturelles : sans colorants, additifs ou arômes artificiels.

Critère 3

Les saveurs sont authentiques grâce à des techniques naturelles qui développent les arômes.

- Respect de la saisonnalité
- Récolte à maturité
- Sélection qualitative

Critère 4

Les produits sont des produits transformés par les organisations de producteurs

- fabriqués selon des techniques non industrielles par les organisations elles-mêmes
- ou via une unité de transformation indépendante qui intervient comme sous-traitant pour le compte de l'organisation de producteurs. Cette unité de transformation est, autant faire se peut, localisée à proximité des producteurs.

Prix, volume, relation directe et durable, transparence

Avec la Charte Paysans d'ici, Ethiquable s'engage à mettre en place un partenariat commercial équitable, en toute transparence avec les producteurs et les consommateurs ; cela inclut un prix équitable sur-mesure, une prime de développement, des relations directes, un engagement de durée, un préfinancement.

Critère 1

Ethiquable s'engage sur un prix équitable.

- Il permet au producteur de vivre correctement tout en préservant un système de production de petite échelle, peu intensif avec des pratiques agro-écologiques (notamment préservation de la biodiversité cultivée et le maintien des paysages, renouvellement de la fertilité sans dépendre de façon exagérée des ressources externes à l'exploitation).
- Il rend viable l'activité agricole sans être obligé de recourir aux subventions.
- Il permet aux agriculteurs de vivre de leur métier sans être contraints de suivre la course à l'agrandissement de leurs exploitations, à l'industrialisation des modes de production et à l'endettement nécessaire pour financer ce processus.
- Il contribue également au financement du projet de développement.

Critère 2

Les producteurs et Ethiquable définissent ensemble un prix équitable sur-mesure, adapté à la situation des producteurs.

- Ce prix d'achat équitable est établi sur la base d'un calcul de coût de production de l'organisation de producteurs.
- Il inclut également une prime qui contribue au projet de développement.
- Il est supérieur aux prix du marché conventionnel bio.
- Les producteurs s'engagent à fournir des calculs de leurs coûts de production qui viennent justifier le prix équitable. Ils s'assurent que ce prix calculé permet de développer à long terme des pratiques agricoles durables.
- Ce prix est revu si des modifications dans la structure des coûts de production interviennent.

Critère 3

La part la plus importante du prix payé par le consommateur revient aux producteurs.

- La part de la valeur ajoutée la plus importante revient aux producteurs.
- Ethiquable s'engage à limiter ses marges.
- **Ethiquable incite les points de vente à pratiquer des marges inférieures à celles pratiquées usuellement.**

Critère 4

Ethiquable s'engage à fournir une information transparente sur la structure des prix.

- Ethiquable s'engage à donner aux producteurs une information détaillée sur la structure des coûts et les marges à l'aval (marge Ethiquable avec les coûts de R&D, de logistiques directs et de commercialisation, marge points de vente).
- Ethiquable fournit aux consommateurs la décomposition du prix qu'il paye, avec spécifiquement la part qui revient aux producteurs.

Critère 5

Ethiquable est en relation directe avec les organisations de producteurs.

- Il n'y a pas d'intermédiaire entre Ethiquable et les organisations de producteurs.
- Une filière Paysans d'ici comprend 4 acteurs : organisation de producteurs, Ethiquable, distributeur, consommateur.

Critère 6

Ethiquable s'engage contractuellement dans la durée.

- Les contrats s'appliquent sur une période de trois ans renouvelables
- Les volumes d'achat sont fixés contractuellement en début de chaque campagne.

Critère 7

Ethiquable s'engage à préfinancer la collecte de produits agricoles.

- Si les producteurs le demandent et si l'organisation n'a pas accès à une source de financement adaptée, notamment au moment du lancement d'un projet, Ethiquable peut apporter un préfinancement pour faciliter la collecte des produits.

Critère 8

Ces critères font l'objet d'un contrat d'engagement auto-évalué annuellement, en attendant la création d'une certification externe indépendante.

- L'évaluation annuelle du contrat d'engagement est réalisée par des réunions et visites de terrain qui permettent d'auto-évaluer le partenariat commercial et de vérifier que les objectifs ont été atteints.
- Des auto-évaluations intermédiaires peuvent être réalisées à la demande des producteurs.
- Ces auto-évaluations sont réalisées sincèrement et de manière transparente par Ethiquable.
- Si, à l'avenir des certifications externes et indépendantes recouvrant les critères de la Charte Paysans d'ici sont créées, Ethiquable s'engage à recourir à ce type de certifications.

Projet de développement

En plus du partenariat commercial équitable, Ethiquable et l'organisation de producteurs définissent un projet de développement local qui dépasse la commercialisation du produit. Ce projet a pour but d'accroître dans la durée et de manière significative la valeur ajoutée pour les producteurs et d'enclencher une dynamique de développement local.

Critère 1

Ethiquable et l'organisation de producteurs mettent en place ensemble un projet de développement.

- La démarche de projet est élaborée en partenariat avec l'organisation de producteurs.
- Le projet de développement répond à un besoin identifié par les producteurs.
- Ethiquable apporte son savoir-faire de mise en œuvre de projet de développement.

Critère 2

Le projet de développement dépasse la commercialisation du produit.

- Elle repose sur une vision à long terme au-delà de l'objectif court terme de commercialiser un produit selon la Charte Paysans d'ici.
- Le projet s'inscrit dans la logique d'une agriculture paysanne durable au sein d'un territoire.

Critère 3

Le projet a pour but d'accroître dans la durée et de manière significative la valeur ajoutée pour les producteurs et d'enclencher une dynamique de développement local.

- le projet de développement implique une identification d'actions sur le moyen/long terme.
- Le projet de développement recouvre des actions comme créer une nouvelle unité de transformation, diversifier la production, créer des synergies avec d'autres organisations de producteurs ou des acteurs locaux pour développer le territoire, valoriser le terroir ou le patrimoine rural, revaloriser une identité locale, gastronomique ou culturelle...
- Le projet de développement peut être réalisé en concertation avec d'autres acteurs du territoire : élus, associations, institution de développement local, ... Il peut générer une participation plus large des habitants du territoire.

Critère 4

Le projet de développement est formalisé et évalué.

- Le projet de développement est inclus dans le contrat de commercialisation.
- Il est formalisé : il précise les besoins, les objectifs, le plan d'action et les moyens.
- Il est intégré dans l'auto-évaluation annuelle du contrat de partenariat commercial.

Critère 5

Le projet de développement est accessible à tous.

- Les organisations de producteurs s'engagent à communiquer auprès de leurs adhérents le projet, ses objectifs et son état d'avancement. L'objectif est que chacun puisse expliquer et défendre le projet.
- Les organisations de producteurs cherchent à favoriser la participation des producteurs dans les décisions et les choix autour du projet.
- Ethiquable s'engage à informer les consommateurs sur le projet de développement.